

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DE L'EDUCATION ET DE LA
PROFESSIONS SOCIALES

DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION
ET DE LA PROFESSION SOCIALE

DIRECTION DE LA PROFESSION
SOCIALE

DECRET N° 83/603 du 13/7/1983
/MTPS.DGTFP.DFP.2103/8

Portant reclassement et nomination de Monsieur KISSITA-KIA-NSEKE Antoine,
Professeur de CEG des cadres de la
catégorie A, hiérarchie II des services Sociaux (Enseignement).-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires des cadres ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des emplois créés par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires de l'Etat ;
(/u le décret n° 64/165 du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
(/u le décret n° 67/50/FP-EE du 24.2.67 réglementant la prise d'effet au point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements, notamment en son article 1er § 2 ;
(/u le décret n° 67/304 du 30.9.67 modifiant le tableau hiérarchique des cadres A de l'Enseignement secondaire, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64/165 du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.81 au décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement ;
(/u l'arrêté n° 10447/MEN-DGAS-DPA du 8 Novembre 1982 portant promotion à 2 ans et à 30 mois des Professeurs de CEG des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des services Sociaux (Enseignement) de la République du Congo au titre de l'année 1981 ;
(/u les résultats des concours d'entrée à l'Institut supérieur des Sciences de l'Education session de Mars 1980 ;
(/u le décret de service n° 997/MEN-UMNG-SSE du 10 Octobre 1979 portant admission au concours d'entrée à l'Institut supérieur des sciences de l'Education session du 24 Septembre 1979 ;
(/u la déclaration de l'intéressé en date des 20.11.82

D.B.

D.C.D.

ARTICLE 1er : En application des dispositions combinées des décrets 64/165 et 67/304/EP des 22.5.64 et 30.9.67 susvisés, Monsieur KISSIMA-KIA-NSEKE Antoine, Professeur de CEG de 3^e échelon, indice 860 des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des services Sociaux (Enseignement) en service à Brazzaville, titulaire d'un Certificat d'Aptitude Professionnelle à l'Enseignement dans les Lycées (CAPEL), (1ère session 1982) délivré par l'Université Marien NGOUABI de Brazzaville, est reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé Professeur certifié de Lycée de 2^e échelon, indice 920. ACC = néant.

ARTICLE 2.-: Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 25.9.82, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage (rentrée scolaire 1982-1983), sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Le Ministre de l'Education
Nationale,

Brazzaville, le 13 Juillet 1983

- Antoine KISSIMA-KIA-NSEKE -

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

- Bernard COMBO MATSONA -

- Colonel Louis SYLVAIN-GOMA -

Le Ministre des Finances,

- Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU -

AMPLIATIONS :

JORPC.....1
DG/FP/DFP.....3
D.G.B.....3
D.C.F.....3
MEN.....3
D.P.A.....3
INTERESSE.....1
DOSSIER.....3
SGCH/EC.....2./-